



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 24 Septembre 2014

INVESTISSEMENTS

13 - SYSTEMES

**13.1 - VIDEO PROTECTION - Avenant n°1 au marché n° X 2012 10983 M :
Installation de caméras - Approbation de l'avenant n° 1**

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre septembre à la Communauté Urbaine de Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

COMMUNAUTE URBAINE DE TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOULAT, BRIAND, CARNEIRO, DEL BORRELLO, GRASS, KELLER,
M. LATTES, MME MARTI, MM. RAYNAL, TRAUTMANN, MME TRAVAL-MICHELET.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. CHOLLET, LAGLEIZE, MOUDENC.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents:

MM. AREVALO, LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etaient présents :

MM .BACOU, LERY.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etaient présents :

MME ROUCHON, M. SUAUD.

Exposé de Monsieur le Président :

Par délibération D.2012.10.03.24.2 du 3 octobre 2012, le Comité Syndical a approuvé le dossier d'avant-projet pour l'installation de caméras supplémentaires dans le cadre de l'opération Vidéo Protection.

Par délibération D.2013.10.03.14.1 du 3 octobre 2013, le Comité Syndical a autorisé la SMAT à signer le marché de travaux n° X.2012 10983 M avec le groupement **d'entreprises SANTERNE TOULOUSE (GRANIOU)/FOURNIÉ GROSPAUD** pour la mise en œuvre de caméras fixes pour un montant de **1.098.113,00 € HT**.

Le présent avenant n°1 a pour objet de rendre définitifs les prix nouveaux provisoires liés à des prestations non prévues initialement au marché et de modifier les quantités initiales du marché.

PRIX NOUVEAUX ET PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES

Ces nouveaux prix font suite à des travaux de mise en œuvre des caméras non prévus initialement au marché :

- Intervention sur les escaliers mécaniques de 2 stations pour le passage de câbles pour un montant global de 3 600,00 €HT ;
- Location d'une aspiratrice pour travaux de tranchée pour un montant de 4 586,00 €HT.

MODIFICATIONS DES QUANTITES INITIALES DU MARCHE

Ces modifications résultent d'évolutions de projet en phase d'études : suppression d'une caméra parking sur la station Argoulets et de caméras sur les parkings de la station Jolimont. Ces modifications de quantités induisent une moins-value globale de -10 257,79 €HT.

MONTANT DU MARCHE

Montant marché initial H.T:	1 098 113,00 €
Total des prix nouveaux H.T. :	+ 8 186,00 €
Total modifications des quantités du marché H.T.	- 10 257,79 €
Montant H.T. du présent avenant n° 1	- 2 071,79 €
Nouveau montant H.T. du marché :	1 096 041,21 €

Le présent avenant n° 1 modifie le montant global du marché qui passe de **1 098 113,00 €HT** à **1 096 041,21 €HT**, soit une moins-value de -0,2 %.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver l'avenant n° 1 au marché n° X 2012 10983 M et d'en autoriser la signature.

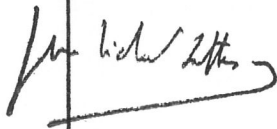
Le Comité Syndical :

- Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
- Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1: APPROUVE l'avenant n° 1 au marché n° X 2012 10983 M à conclure avec le groupement SANTERNE TOULOUSE (GRANIOU)/FOURNIE GROSPAUD.

ARTICLE 2 : AUTORISE la SMAT à signer ledit avenant.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

RETOUR PREFECTURE	Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
LE :	Pour extrait conforme,
- 1 OCT. 2014	Le Président,
	
	Jean-Michel LATTES

RED
10
PRE
LIGNES A, B et T1

VIDEO PROTECTION

***Caméras Métro, Gares d'Echange, Parking P+R et
Tramway.***

AVENANT N° 1

X 2013 10983 M

Septembre 2014

***TITULAIRE : Groupement Santerne (Graniou) (mandataire) – FOURNIE
GROSPAUD***

SOMMAIRE

PREAMBULE	3
ARTICLE 1 – OBJET DE L’AVENANT.....	3
ARTICLE 2 – MODIFICATIONS APPORTÉES A L’ACTE D’ENGAGEMENT	3
ARTICLE 3 – MODIFICATIONS APPORTEES SUR LES PRIX.....	3
ARTICLE 4 – AUTRES CLAUSES DU MARCHÉ	4

PREAMBULE

Le marché X 2013 10983 M de VIDEO PROTECTION pour le câblage et l'installation de caméras dans le métro, les gares d'échange, les parkings P+R des lignes A, B et T1 a été notifié le 29/10/2013 au groupement d'entreprise Santerne (Graniou) (Mandataire) / Fournié Groupaud, pour un montant de 1 098 113,00 € HT et un délai global de 12 mois.

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet :

- de rendre définitifs les prix nouveaux provisoires notifiés par l'OS n° 4,
- de modifier des quantités du DQE résultant de modifications de projet (suppression de la caméra parking P2 de la station Argoulets et des caméras parking P1, P2 et P3 de la station Jolimont).

ARTICLE 2 – MODIFICATIONS APPORTÉES A L'ACTE D'ENGAGEMENT

Pas de modifications apportées en termes de délais.

ARTICLE 3 – MODIFICATIONS APPORTEES SUR LES PRIX

Article 3.1 Prix nouveaux

Le présent article a pour objet d'affermir les prix provisoires notifiés par l'OS n°4 inscrit au registre de la SMAT sous le numéro 2014/000714 pour les prix nouveaux 236.00 et 237.00. Les nouveaux prix définitifs suivants sont créés au BPU :

N° ITEM	DESIGNATION	Unité	P.U. (HT €)
236.00	INTERVENTION SUR ESCALIER MECANIQUE Ce prix rémunère l'intervention sur l'escalier mécanique incluant la dépose et la repose des marches. Les travaux étant réalisés de nuit.	Forfait	1.200.00 €
237.00	LOCATION ASPIRATRICE Ce prix rémunère la location d'une aspiratrice pour une journée incluant l'amenée et le repli du matériel ainsi que la location du chauffeur.	Jour	2.293.00 €

Par application des quantités nécessaires aux modifications, le DQE est complété de la façon suivante :

N° ITEM	DESIGNATION	Qte	P.U. (HT)€	Montant (HT) €
236.00	INTERVENTION SUR ESCALIER MECANIQUE Ce prix rémunère l'intervention sur l'escalier mécanique incluant la dépose et la repose des marches. Les travaux étant réalisés de nuit.	3	1.200.00 €	3.600.00 €
237.00	LOCATION ASPIRATRICE Ce prix rémunère la location d'une aspiratrice pour une journée incluant l'amenée et le repli du matériel ainsi que la location du chauffeur.	2	2.293.00 €	4.586.00 €
TOTAL				8 186,00 €

Article 3.2 – Modifications complémentaires apportées sur les quantités

Le présent article a pour objet de modifier les quantités suivantes au DQE initial du marché (les signes négatifs indiquent une moins-value).

N° ITEM	DESIGNATION	Qte	P.U. (HT)€	Montant (HT) €
315,00	REALISATION TRANCHEE SOUS TROTTOIR (DEBLAIS; REMBLAIS, GRILLAGE AVERTISSEUR)	-60	98,00 €	-5 880,00 €
316,00	FOURNITURE ET POSE FOURREAU TPC D90	-60	3,00 €	-180,00 €
319,00	FOURNITURE ET POSE DE MAT, YC MASSIF ET MISE A LA TERRE	-3	614,00 €	-1 842,00 €
401,00	ASSEMBLAGE ET POSE ENSEMBLE [ADAPTATION SUPPORT + SUPPORT CAMERA + CAMERA FIXE] ET RACCORDEMENT	-4	131,65 €	-526,60 €
410,00	FOURNITURE ADAPTATION DE SUPPORT POUR CAMERA VIDEO SUR MAT EXTERIEUR	-4	163,29 €	-653,16 €
414,00	REGLAGES PRISE DE VUE D'UNE CAMERA ET TEST QUALITE DU FLUX VIDEO	-4	131,52 €	-526,08 €
508,00	FOURNITURE ET POSE CABLE U1000 R2V MULTICONDUCTEURS - SECTION CONDUCTEUR ≤ 2,5 MM²	-105	3,34 €	-350,70 €
614,00	FOURNITURE ET POSE CABLE COAXIAL KX6 NOIRE	-105	2,85 €	-299,25 €
			TOTAL	-10 257,79 €

Article 3.3 – Synthèse des modifications apportées sur les prix

En conséquence le montant du marché est modifié comme suit :

- Montant du marché initial X 2012 10983 M :	1 098 113,00 € HT
- Montant issu du détail estimatif des prix nouveaux :	8 186,00 € HT
- Montant issu des modifications du DQE:	- 10 257,79 € HT
- Montant du présent avenant : 8 186,00 – 10 257,79 =	-2 071,79 € HT
- Montant du marché modifié :	1 096 041,21 € HT

ARTICLE 4 – AUTRES CLAUSES DU MARCHÉ

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Le titulaire renonce à toute réclamation fondée sur l'objet du présent avenant, ou ayant une cause antérieure à la date de signature du présent avenant.

Fait en un seul original, à Toulouse le

Mentions manuscrites « lu et approuvé »

Le Titulaire

La SMAT
Xavier BONNEAU
Directeur